



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 05 juin 2019 à 20 heures 30 minutes
Salle du conseil municipal - mairie de Biesles

Présents :

M. ANDRE Michel, M. BAVEREL Emmanuel, M. BROTHIER Michel, M. CHAGNET Jean-Yves, M. GRATAROLI Jérôme, Mme HORIOT Marie-Ange, Mme MARCHAL Bernadette, Mme MARIVET Nadine, M. OLIVAIN Laurent, Mme ROUSSEL Christine

Procuration(s) :

Mme BOURCELOT Sabine donne pouvoir à Mme ROUSSEL Christine, M. ENCINAS David donne pouvoir à M. OLIVAIN Laurent

Absent(s) :

Mme CADAMURO Céline, Mme DOUAY Karène, M. OFARRELL Alexandre

Excusé(s) :

Mme BOURCELOT Sabine, M. ENCINAS David

Secrétaire de séance : Mme ROUSSEL Christine

Président de séance : M. ANDRE Michel

1 - Comptes-rendus des décisions du maire

Conformément à la délégation reçue le 27 Juin 2014, Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il n'a pas exercé de droit de préemption urbain, sur les immeubles suivants :

Parcelles	Adresse	Propriétaires	Superficie
AC n°713	31, avenue de l'Europe	Mr Patrick CHAMARANDE	512 m2
AC n°92 – AC n°116	4, rue du château	Mme Marie-Jeanne MALLET	355 m2
AC n°711 – AC n°712	33, avenue de l'Europe	Mr Elie-Paul SERIS et Mme Monique SERIS	1024 m2
AC n°110 – AC n°537 – AC n°538	23, rue Fortmaison	Mr Frédéric AUBRY	129 m2
AB n°563	12, rue des forges	Mr Romaric CHAMPION et Mme Laëtitia CHAMPION	764 m2
412 ZC n°5	Le poirier de la mort	Mme Janine DESPRES	21 060m2

Conformément à la délégation reçue par délibération n°032-2014 du 10 avril 2014, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des décisions prises en matière de marchés publics.

Date	N° de la décision	Objet
20/02/2019	1-2019	Attribution du marché de réfection des murs du cimetière de Biesles
20/02/2019	2-2019	Attribution du marché de réalisation de caniveaux – voie communale Biesles / Le Puits des Mèzes

2 - Lotissement Le Ban: délai pour construire après acquisition

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU la délibération n°062-2018 du 8 octobre 2018, fixant le prix des parcelles du lotissement Le Ban ;

Mr le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de compléter la délibération autorisant la mise en vente des parcelles du lotissement Le Ban afin de préciser le délai accordé à l'acheteur pour débiter la construction de son habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** que les acquéreurs des lots restants à vendre devront avoir terminé les travaux de construction dans un délai de 48 mois à compter du jour de la vente.
- **Précise** qu'en cas de non respect de ses délais, la vente pourra être résolue par décision du Conseil Municipal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Tarifs de locations des salles communales et des concessions funéraires

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer les tarifs municipaux comme suit :

Rubrique	Catégorie	Nature	Tarifs	Caution
Location de salle	Salle de Musique – rue de Verdun	Location de 12h aux habitants de la commune de Biesles	40,00 €	
	Halle de Sports	Location de 24h	150,00 €	
	Salle des fêtes de Biesles	Location 12h en semaine – habitant ou association de la commune	60,00 €	Caution 500,00€ Caution ménage 150,00€
		Location 12h en semaine – personne ou association extérieure à la commune	60,00 €	Caution 500,00€ Caution ménage 150,00€
		Location 24h en semaine – habitant ou association de la commune	120,00€	Caution 500,00€ Caution ménage 150,00€
		Location 24h en semaine avec cantine – habitant ou association de la commune	160,00€	Caution 500,00€ Caution ménage 150,00€

	Location 24h en semaine – personne ou association extérieure à la commune	240,00€	Caution Caution 150,00€	500,00€ ménage
	Location 24h en semaine avec cantine – personne ou association extérieure à la commune	320,00€	Caution Caution 150,00€	500,00€ ménage
	Location 48h – habitant ou association de la commune	220,00€	Caution Caution 150,00€	500,00€ ménage
	Location 48h avec cantine – habitant ou association de la commune	270,00€	Caution Caution 150,00€	500,00€ ménage
	Location 48h – personne ou association extérieure à la commune	440,00€	Caution Caution 150,00€	500,00€ ménage
	Location 48h avec cantine – personne ou association extérieure à la commune	540,00€	Caution Caution 150,00€	500,00€ ménage
	Location pour organisation d'un spectacle - habitant ou association de la commune	350,00€		
	Location pour organisation d'un spectacle - personne ou association extérieure à la commune	500,00€		
	Prestation ménage	90,00€		
Salle des fêtes du Puits des Mèzes	Location 12h en semaine – habitant ou association de la commune	50,00€	Caution Caution 150,00€	500,00€ ménage
	Location 12h en semaine – personne ou association extérieure à la commune	50,00€	Caution Caution 150,00€	500,00€ ménage
	Location 24h en semaine – habitant ou association de la commune	80,00€	Caution Caution 150,00€	500,00€ ménage
	Location 24h en semaine – personne ou association extérieure à la commune	160,00€	Caution Caution 150,00€	500,00€ ménage
	Location 48h – habitant ou association de la commune	140,00€	Caution Caution 150,00€	500,00€ ménage
	Location 48h – personne ou association extérieure	280,00€	Caution Caution	500,00€ ménage

		à la commune		150,00€
Location de matériel	Tables et Bancs	Location de 5 tables et 10 bancs : Forfait	10,00 €	Caution : 100,00€
Occupation d'un domaine public	Droits de place (durée maximum 4h)	Droits de place sans fourniture d'électricité – de 0 à 6 ml	4,40 €	
		Droits de place avec fourniture d'électricité – de 0 à 6 ml	6,40€	
		Droits de place sans fourniture d'électricité – de 6 à 8 ml	5,50€	
		Droits de place avec fourniture d'électricité – de 6 à 8 ml	7,50€	
		Droits de place sans fourniture d'électricité – de 8 à 12 ml	20,00€	
		Droits de place avec fourniture d'électricité – de 8 à 12 ml	22,00€	
		Droits de place sans fourniture d'électricité – > à 12 ml (par ml supplémentaire)	1,20€	
		Droits de place avec fourniture d'électricité – > à 12 ml (par ml supplémentaire)	1,20€	
	Fête Foraine	Droit de place (par m2)	0,50 €	
Cimetières	Concessions	Durée de 15 ans pour 2 m2	40,00€	
		Durée de 30 ans pour 2 m2	80,00€	
		Durée de 50 ans pour 2 m2	210,00€	
	Columbarium	Durée de 15 ans pour une case	650,00€	
		Durée de 30 ans pour une case	1 250,00€	
	Caveaux cinéraires	Durée de 15 ans	200,00€	
		Durée de 30 ans	350,00€	
Taxe de dispersion des cendres – jardin du souvenir		30,00€		

- **Précise** qu'il n'y aura plus de location de vaisselle, pendant une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019. Cette mesure sera reconduite tacitement chaque année, sauf en cas de délibération contraire.

- **Précise** que les associations de Biesles et du Puits des Mèzes peuvent bénéficier chaque année de deux réservations gratuites de la salle des fêtes de Biesles ou de celle du Puits des Mèzes.

- **Précise** qu'en cas d'annulation d'une location de salle des fêtes moins de deux mois avant la date réservée, un forfait de 220,00€ sera dû par le locataire.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Parc éolien de Cirey-lès-Mareilles: Enquête publique complémentaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique complémentaire a été décidée concernant le projet de construction d'un parc éolien sur la commune de Cirey-les-Mareilles. Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne** un avis favorable à la construction d'un parc éolien sur la commune de Cirey-les-Mareilles.
- **Autorise** Mr le Maire à signer tout document permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 2, Abstention : 1)

5 - Communauté d'agglomération: Avenant n°1 à la convention de gestion pour l'exercice des compétences viabilité hivernale et balayage de la voirie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 032-2019 du 1^{er} avril 2019 relative à la convention de gestion de services à titre transitoire pour l'exercice des compétences viabilité hivernale et balayage de la voirie,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'avenant à cette convention qui définit les modalités de remboursement du coût de ces services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de valider l'avenant n°1 à la convention de gestion pour l'exercice des compétences viabilité hivernale et balayage de la voirie, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **Autorise** Mr le Maire à signer tout document permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Centre de gestion: accompagnement à l'archivage

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°078-2018 du 12 décembre 2018, relative à la convention d'accompagnement individualisé en matière d'archivage.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le diagnostic qui a été établi par le centre de gestion concernant la gestion des archives de la commune. Un devis correspondant aux travaux de classement a été établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de valider le devis de 7 440€ pour le tri, le classement et le conditionnement des archives communales par le centre de gestion de la Haute Marne.

- **Précise** que cette opération sera réalisée sur 3 ans, et que les archives du secrétariat et les archives intermédiaires seront prioritaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Loyers des locaux du 2 rue de chaumont

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de l'immeuble situé au 2 rue de Chaumont seront terminés prochainement. Des demandes de location pour les cellules médicales et paramédicales ont déjà été reçues, il convient donc de fixer les loyers des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer que le montant des loyers à 350 € par mois pour les cellules médicales et paramédicales.
- **Précise** qu'une provision pour charges de 50 € par mois sera demandée au locataire pour l'eau, le gaz et l'électricité. Un décompte des charges réelles sera effectué chaque année, et le montant de la provision sera alors réactualisé.
- **Décide** de fixer le montant du loyer du studio à 20 € par jour.
- **Précise** que le studio sera loué en priorité aux remplaçants des praticiens occupant les locaux du 2 rue de Chaumont.
- **Précise** autorise le maire à signer les baux correspondants, et tout document permettant de mettre en œuvre la présente délibération

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Acquisition des parcelles ZL 329 - 330 et 331

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que messieurs Bernard et Grégoire TEINTURIER sont d'accord pour vendre les parcelles ZL 329, ZL 330 et ZL 331 à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'acquérir les parcelles ZL 329, ZL 330 et ZL 331, d'une superficie totale de 2370m², appartenant à messieurs Bernard et Grégoire TEINTURIER, au prix de 1000€.
- **Charge** l'étude de Maître Douche d'Auzers, notaire à Nogent, d'établir l'acte correspondant.
- **Autorise** Mr le Maire à signer l'acte d'achat, ainsi qu'à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Rénovation du mur du cimetière: Demande de subventions

VU la décision du Maire n°1-2019 attribuant le marché de réfection des murs du cimetière de Biesles pour un montant de 62 636,92€ HT.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que certains pans du mur menacent de s'enfoncer. Il convient donc de sécuriser rapidement cet ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne** pouvoir à Mr le Maire pour déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental, ou de tout autre organisme susceptible de financer un tel projet, et solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de l'aide.
- **Autorise** Mr le Maire à signer tout document permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Proposition d'acquisition d'une partie de la parcelle AD 184

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés de giration pour certains véhicules dans la rue Memassé. Il propose d'acquérir une partie de la parcelle AD 184, afin d'élargir la voirie a cet endroit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Propose** aux propriétaires d'acquérir une bande de terrain de 2,5 m sur la parcelle AD 184
- **Précise** que les frais de division de parcelle seront à la charge de la commune.
- **Autorise** Mr le maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Travaux place du pont: attribution du marché de travaux - réseaux

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 9 avril 2019, pour le renouvellement du réseau potable et réhabilitation du réseau assainissement, place du pont.

VU le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer le marché de renouvellement du réseau eau potable et réhabilitation du réseau assainissement, place du pont, à l'entreprise SARL MARTEL, route de Neuilly 52000 Chaumont, pour un montant de 137 301,00€.
- **Autorise** Mr le maire à signer le marché et tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

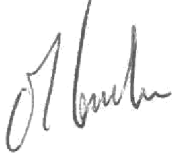
VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à BIESLES, le 6 juin 2019
Le Maire,

Liste des signatures électroniques du document ci-dessus

g n r  le 06/06/2019   13:35:43

(sha1 : 4fdb1db801c7970a49f07e69e5db7a10f1064e2)

<p>Date de la signature : 06/06/2019 � 13:34:26</p> <p>Nom du signataire : MICHEL ANDRE</p> <p>R�le du signataire : Monsieur le Maire</p> <p>N� de s�rie du certificat : 1ddc1b</p> <p>DN du certificat :</p> <p>/C=FR/O=COMMUNE DE BIESLES/OU=0002 215200338/CN=MICHEL ANDRE/SERIALNUMBER=31657caefdb1c52bac6ebc4e596d474d1e99e734</p> <p>DN de l�metteur :</p> <p>/C=FR/O=Certeurope/OU=0002 434202180/CN=CERTEUROPE ADVANCED CA V4</p>	 <p>Michel ANDRE</p>
---	---